

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le premier juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Madame SOUBRY Sylviane, Maire.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs : Sylviane SOUBRY, Daniel ALADENISE, Daniel BOURGOIN, Jean-Louis MESMIN, André DEHAYES, Isabelle HERAULT, Didier CARJAT.

Absents excusés, Mesdames et Messieurs : Mireille FAUGEROUX, Coralie PETIT, Jacques JOYEUX, Aurélien POUILLAUDE.

1) APPROBATION COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 3 juin 2016.

2) DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean-Louis MESMIN a été désigné secrétaire de séance.

3) DÉLIBÉRATIONS

❖ Avis sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre du nouvel établissement à fiscalité propre pour la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Vienne

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit la mise en œuvre de nouveaux Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI).

Le schéma départemental de coopération intercommunale de la Vienne a été arrêté et publié le 25 mars 2016 (arrêté préfectoral n° 2016-D2/B1-006), et prend en considération les amendements adoptés lors de la commission départementale de coopération intercommunale du 8 février 2016.

Conformément à l'article 35 de la loi NOTRe, « dès la publication du schéma départemental de coopération intercommunale prévu au II de l'article 33 de la loi NOTRe et jusqu'au 15 juin 2016, le représentant de l'Etat dans le département définit par arrêté, pour la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, la modification de périmètre de tout établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, ou la fusion d'EPCI dont l'un au moins est à fiscalité propre ».

Ensuite, « cet arrêté est notifié par le représentant de l'Etat dans le département au Maire de chaque commune incluse dans le projet de périmètre afin de recueillir l'accord de chaque Conseil Municipal. A compter de la notification, les Conseils Municipaux disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord sur le projet d'arrêté de périmètre du nouvel établissement public à fiscalité propre regroupant les communes d'Adriers, Antigny, Asnières-sur-Blour, Availles-Limouzine, Béthines, Bouresse, Bourg-Archambault, Brigueil-le-Chantre, Chapelle-Viviers, Civaux, Coulonges, Fleix, Goux, Haims, Jouhet, Journet, L'Isle-Jourdain, La Bussière, Lathus-Saint-Rémy, Lauthiers, Leignes-sur-Fontaine, Lhonnaizé, Liglet, Luchapt, Lussac-les-Châteaux, Mauprévoir, Mazerolles, Millac, Montmorillon, Moulismes, Moussac, Mouterre-sur-Blourde, Nalliers, Nérignac, Paizay-le-Sec, Persac, Pindray, Plaisance, Pressac, Queaux, Saint-Germain, Saint-Laurent-deJourdes, Saint-Léomer, Saint-Martin-L'Ars, Saint-Pierre-de-Maillé, Saint-Savin, Saulgé, Sillars, Thollet, La Trimouille, Usson-du-Poitou, Valdivienne, Verrières, Le Vigeant, Villemort.

❖ **Projet de convention avec Eaux de Vienne – SIVEER pour l’entretien et le contrôle des équipements incendie**

Madame Le Maire indique que la défense extérieure contre l’incendie est une compétence communale récemment créée par le code général des collectivités territoriales et dont le financement doit être assuré par le budget général. L’article L2213-32 du CGCT, complété par le décret n° 2015-235 du 27 février 2015, indique que le Maire a la responsabilité de la Défense Extérieure Contre l’incendie (DECI) sur sa commune qui se traduit par l’obligation de :

- La rédaction d’un schéma communal
- La création des points d’eau incendie nécessaires
- Le contrôle des hydrants (débit/pression)
- La maintenance des équipements

La compétence DECI peut être reprise par la communauté de communes qui est un EPCI à fiscalité propre conformément à l’article L5211-9-2 du CGCT mais également par un syndicat mixte comme Eaux de Vienne - SIVEER. Il s’avère aujourd’hui que les conditions ne sont pas encore réunies dans le département pour effectuer un nombre suffisant de transferts de compétence.

Néanmoins, le Syndicat Eaux de Vienne – SIVEER peut assurer par convention (prise d’effet au 1^{er} janvier 2017) avec chaque commune, membre du syndicat intéressé, des prestations d’entretien des poteaux incendie qui comprendraient :

- Le contrôle débit/pression tous les 6 ans et purges si nécessaire
- Le contrôle fonctionnel tous les 2 ans
- L’intervention sur site et proposition à la Mairie de devis de réparation si nécessaire lorsqu’un hydrant est indisponible
- Transmission des mesures débit/pression au SDIS pour mise à jour des données
- La collaboration avec le SDIS au niveau du Système d’Information Géographique et de l’identification des hydrants.

Après avoir pris connaissance du projet de convention et du tarif des prestations établis par Eaux de Vienne - SIVEER, le Conseil Municipal souhaite obtenir plus d’informations et d’éléments sur les modalités du transfert de compétence avant de s’engager.

❖ **Tarifs buvette du camping**

Le Conseil Municipal décide de revoir les tarifs de la buvette du camping et fixe comme ci-après la liste des produits qui y seront vendus. Les encaissements seront enregistrés sous forme de codes produits sur un registre à souches « PIRZ » délivré par le comptable du Trésor Public.

Produits	Prix de vente	Code produit
Bière	1.50 €	B
Bière sans alcool	1.50 €	
Panaché	1.50 €	
Coca	1.50 €	
Orangina	1.50 €	
Jus d’orange	1.50 €	
Ice-tea	1.50 €	
Perrier	1.50 €	
Café	1.00 €	B1
Eau ½ litre	0.50 €	B2
Verre eau/sirop	0.50 €	
Jus de pommes -la bouteille-	5.00 €	B3

Mini cornet de glace	1.00 €	G
Glace à l'eau	1.00 €	
Fusée	1.00 €	
Barre glacée	1.00 €	
Bâtonnet simple	1.50€	G1
Cône	2.00 €	G2
Bâtonnet Méga	2.00 €	
Frites – barquette	2.00 €	F
Saucisse ou merguez	1.00 €	MS
Barre chocolatée	1.00 €	S1
Sucette à l'unité	0.50€	S
Goulibeur paquet 5 galettes	2.00 €	S2
Croque-monsieur/salade	3.00 €	CMS

❖ Renouvellement du contrat de M^r Yannick ARCHIMBAUD

Madame Le Maire précise au Conseil Municipal que le contrat d'accompagnement dans l'emploi de Monsieur Yannick ARCHIMBAUD arrive à terme le 26 août 2016.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- Souhaite solliciter auprès de Pôle Emploi le renouvellement du contrat pour 8 mois à raison de 35 heures hebdomadaires en accord avec l'arrêté de l'Etat en cours de validité,
- Autorise Mme le Maire à signer la convention et le contrat de travail.

4) POINT SUR L'ACCUEIL DE LOISIRS

Face à une baisse régulière des effectifs, la municipalité prévoit de suspendre l'accueil de loisirs des 6-12 ans du mercredi après-midi et ce, à compter de la rentrée de septembre 2016.

Les accueils pour les ados (11-17 ans) se maintiendront les 2^{èmes} mercredis de 17h30 à 19h30 et 4^{èmes} vendredis de 18h30 à 20h30 de chaque mois, au local jeunes.

L'accueil des 6-12 ans et des 11-17 ans est toujours prévu sur la période des vacances, en fonction des effectifs.

La compétence « petite enfance » pourrait entrer dans le périmètre des missions de la future intercommunalité. Dès lors, il s'agira de mener une réflexion de fond de notre accueil de loisirs selon les éventuelles nouvelles dispositions.

5) ORGANISATION DU 14 JUILLET

L'association ACCA ne participera pas à l'organisation des différentes animations du 14 juillet. Cette année, il n'y aura pas de « descente aux flambeaux ».

Programme

- 14h00 : concours de belote
- A partir de 16h00 : jeux et balade poney
- 19h00 : vin d'honneur du Conseil municipal
- 20h30 : Dîner (entrecôte) – 15,00€
- Feu d'artifice suivi d'un bal folk avec la Boit'afolk.

6) COMPTES RENDUS DES REUNIONS

Groupe d'échange Santé dans le cadre de la fusion des collectivités : le 06/06/2016 - a assisté : Sylviane SOUBRY

Points évoqués :

Résultat de l'enquête proposée à toutes les communes de la CCM - 24 communes ont répondu
Cette enquête comportait 12 questions.

Les constats

- ▶ La satisfaction en termes d'offre de soins s'est dégradée par rapport à 2012,
- ▶ Pénurie de professionnels de santé : ophtalmologistes, kinésithérapeutes, médecins généralistes et dentistes,
- ▶ Problématiques liées à la mobilité pour les habitants qui ne peuvent pas se déplacer,
- ▶ Pouvoir se soigner reste la principale préoccupation de santé,
- ▶ Les 2 grandes problématiques de santé rencontrées par les habitants : les difficultés au vieillissement et la mobilité pour se soigner.

Les attentes

- ▶ Pôles et maisons de santé pour une meilleure organisation des soins et favoriser l'installation de nouveaux professionnels,
- ▶ Améliorer la mobilité et éviter l'isolement des habitants en difficulté et isolés,
- ▶ Promotion du territoire et de ses atouts,
- ▶ Renforcer la prévention auprès des habitants.

La compétence santé demain - Propositions de statuts

- ▶ Animation et suivi du Contrat Local de Santé,
- ▶ Actions visant au maintien et à l'installation des professionnels de santé :
 - ✓ Promotion du territoire pour favoriser son attractivité,
 - ✓ Création de pôles et maisons de santé avec projet immobilier, sous réserve du respect de plusieurs critères,
 - ✓ Création de pôles de santé sans projet immobilier,
 - ✓ Favoriser l'investissement dans le matériel des professionnels de santé.

Conclusions et perspectives

- ▶ Nouvelle génération de Contrat Local de Santé,
- ▶ Renforcer la promotion du territoire et la prospection de nouveaux professionnels de santé,
- ▶ D'autres axes de travail restent à proposer.

Comité syndical du SMPM : le 07/06/2016 - a assisté : Sylviane SOUBRY

Principaux points évoqués :

Tarifs de location de la Ferme de Boudignoux sur le circuit du Val de Vienne

Le SMPM, propriétaire de la Ferme du Boudignoux, pourrait procéder à sa mise à disposition auprès de structures, d'associations... qui souhaiteraient l'utiliser moyennant un loyer. Des tarifs de location à la journée, à la semaine et au mois seront mis en place.

Informations sur l'avancement de la fusion des collectivités

Chaque groupe de travail a fait part de l'état d'avancement de ses travaux sur le sujet.

Présentation du dispositif Espace Régional d'Orientation (ERO)

C'est un dispositif mis en place par la Région, appuyé par l'Agence Régionale de la Formation, qui est orienté vers le métier et l'emploi. Il répond aux questions qui se posent lors de la découverte d'un métier, d'un changement de travail ou d'un besoin de formation.

Pour info : horizon-info.org ou 05.46.00.32.33 ou à la CCM : 05.49.91.07.53

Le compte rendu de la réunion du Comité syndical du SMPM est consultable en mairie.

Il s'agissait de la présentation de la 2^{ème} version du projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Autres points évoqués

► Contractualisation d'un emprunt pour le financement des études qui serviront à l'élaboration des PLUi des EPCI concernés : montant = 161 000,00€ à 1,02% auprès du Crédit Agricole.

► Contrat d'adhésion à l'URSSAF en relation avec la couverture du poste de Direction assurée par un agent sous statut contractuel.

► Renouvellement de l'adhésion à Vienne Services.

Réunion du groupe de travail « Développement Durable/Environnement/GEMAPI » : le 14/06/2016 - a assisté : Sylviane SOUBRY

Il s'agissait de la 4^{ème} réunion du GT sur le sujet « Développement Durable/Environnement/GEMAPI » organisée dans le cadre de la nouvelle Communauté de Communes.

Points évoqués

► Echanges suite aux visites effectuées à Pindray concernant la restauration d'un ruisseau (ripisylve, diversification des habitats, réalisation de clôture...), la réhabilitation d'une mare et la réalisation d'un balisage de sentier.

Commission Communautaire « Tourisme » : le 14/06/2016 – ont assisté : Sylviane SOUBRY et Didier CARJAT

Points évoqués

Bourse d'échange du 1^{er} juin entre les acteurs du tourisme Vienne et Gartempe

► 1^{ère} édition réussie,

► Nous avons échangé nos documents (Camping et MCK) avec ceux des offices de Tourisme, hôteliers, prestataires de service du territoire (Cité de l'Écrit, Planète Crocodile, Arbreso...) de la future intercommunalité. La mise en page de nos documents (MCK et Camping) pourrait être confiée à un professionnel comme Anthony PAYEN.

Stands à Moulismes et Lathus - Ouverts tous les jours du 25 juin au 4 septembre

► Vente de produits locaux à Moulismes.

L'Île aux serpents

Le site, propriété de la CCM, était géré jusqu'en décembre 2013 par la société Vert Marine (gestionnaire également d'Abyssea Civaux et de la Planète des Crocodiles). Cette société, déficitaire, a fermé et mis en vente l'Île aux serpents en septembre 2013.

Les élus de la CCM ont été séduits par Fabrice THETE, titulaire d'un capacitaire pour détenir des reptiles et associé au fondateur de la Ferme des Crocodiles de Pierrelatte. Il s'engageait à investir dans le site et le gérer pendant 99 ans.

En 2014, la CCM a investi 80 000,00€ pour remettre l'environnement du site au goût du jour. En décembre 2015, l'île aux serpents a définitivement fermé et les serpents sont maintenant à Civaux.

Aujourd'hui la SARL gestionnaire également de la Planète des crocodiles n'a payé aucun loyer en 2014 et 2015, soit 55 660,00€. Son directeur Fabrice THETE menace la CCM de saborder sa société sauf si celle-ci trouve 1M€ à investir dans de l'hébergement insolite à La Trimouille...

A l'unanimité les membres de la commission refusent ce chantage et souhaitent que la procédure soit faite dans les règles.

Il s'agissait de l'inauguration de l'exposition ayant pour thème : « La vie quotidienne en Montmorillonais pendant la guerre 1914-1918 ».

Points évoqués

- ▶ Suite à donner au désaccord concernant un chemin rural labouré depuis plus de 30 ans dont l'emprise aurait été déplacée sur un terrain privé par les agriculteurs riverains ?
- ▶ Echanges au sujet d'un stationnement gênant sur la voie publique.

Points évoqués

Bilan des activités 2015/2016

Action éducatrice

- ✓ Rapport d'activité pédagogique 2015/2016
 - La structure pédagogique, les résultats et l'orientation
 - L'accompagnement éducatif
 - Les concours
 - Les activités et sorties culturelles
 - Les ateliers scientifiques
 - CIAS, santé et citoyenneté
 - Parcours Avenir, séjours scolaires
 - Liaison école-collège
- ✓ Organisation des enseignements à la rentrée 2016 dans le cadre de la réforme du collège
 - Présentation des choix faits par l'établissement dans le cadre de la mise en place du collège et modalités d'accompagnement personnalisé et organisation des EPI. Six thématiques d'EPI sur 8 ont été retenues pour le cycle 4 (classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème})

Fonctionnement de l'établissement

- ✓ Bilans financiers des séjours en Allemagne et en Espagne
- ✓ Voyages scolaires 2016/2017
 - Séjour pour les élèves de 5^{ème} à Saint Lary
 - Séjour pour les élèves de 3^{ème} à Londres
 - Organisation d'un séjour pour 6 élèves ayant participé au concours CGENIAL sur le projet « combustion de la tourbe »
- ✓ Tarifs de restauration 2017
 - Le forfait journalier du tarif de restauration sera de 2,87€ (dans le cadre d'un forfait de 4 jours)
- ✓ Choix des manuels scolaires rentrée 2016
- ✓ Convention adhésion aux groupements de commandes IGAP 86
- ✓ Autorisation de recrutement des ASSEDU
- ✓ Travaux et équipements financés par le CD
 - Réalisation d'une salle de technologie dans le bâtiment d'externat
 - Réalisation de la fermeture intégrale du collège au niveau du bâtiment d'externat et réfection de la clôture située le long du bâtiment de la ½ pension.

Vie budgétaire

- ✓ Répartition des crédits pédagogiques globalisés 2016
 - Subvention du rectorat pour les crédits pédagogiques 2016 : 10 350,00€
 - Subvention allouée par le syndicat intercommunal de gestion du collège : 14 422,00€
- ✓ Répartition de la subvention du syndicat des communes 2016

Points évoqués

► Afin d'affiner l'évaluation du PEL et de recueillir l'avis des enfants, des jeunes, des familles et des acteurs locaux, la MJC a proposé de procéder à une évaluation qualitative, à l'aide d'un questionnaire diffusé aux habitants et lors de réunions collectives dans plusieurs communes (avec une question identique). Le questionnaire a été validé et sera diffusé dans chaque commune (retour pour le 31/08/2016).

► Il a également été évoqué la nouvelle intercommunalité et ses compétences, notamment celle de la petite enfance, ce qui pourrait avoir un impact sur la gestion des accueils de loisirs.

► La CAF a informé que les contrats enfance/jeunesse disparaîtraient dans deux ans et seraient remplacés par un nouveau dispositif plus simple à gérer. Ce nouveau dispositif s'adresserait aux Communautés de Communes.

AG Vienne Services – Points évoqués

Compte de gestion et compte administratif 2015

Investissement

Le résultat 2015 dégage un excédent d'investissement à hauteur de 12 559,54€.

Le résultat globalisé ou le solde d'exécution 2015 est de 263 433,71€ reportés en recettes d'investissement du budget 2016.

Fonctionnement

Le résultat 2015 dégage un excédent de fonctionnement à hauteur de 49 846,42€.

Le résultat globalisé ou le solde d'exécution 2015 est de 416 149,11€ reportés en recettes de fonctionnement du budget 2016.

Projet de budget 2016

Il est présenté en équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur de 283 064,11€ pour la section de fonctionnement et, à hauteur de 263 433,71€ pour la section d'investissement.

Constitution d'un groupement de commandes entre le Département, Vienne Services et l'ATD pour les besoins en téléphonie et transport de données mobiles.

Informations diverses

► La facturation électronique (ou dématérialisation des factures) sera opérationnelle au 01/01/2017,

► Migration des BAL : l'adresse « cg86 » bascule définitivement au 01/01/2017 vers contact@moussac-sur-vienne.fr.

AG ATD – Points évoqués

Rapport d'activités

► Pôle Architecture et Bâtiment

40 opérations actuellement en cours selon 3 types de missions : conseil-protection, études préalables et conduite d'opération.

► Pôle Espaces publics

Interventions sur 40 communes au cours du 1^{er} semestre : les centres-bourgs, l'accessibilité et la sécurité, les liaisons piétonnes et cyclables, les cimetières, les zones à urbaniser...

► Pôle Urbanisme

- Application du droit des sols,
- Conseil,
- Evolutions des activités d'urbanisme

Compte de gestion et compte administratif 2015

Investissement

Le résultat 2015 dégage un déficit d'investissement à hauteur de -33 240,31€.

Le résultat globalisé ou le solde d'exécution 2015 est de 48 565,33€ reportés en recettes d'investissement du budget 2016.

Fonctionnement

Le résultat 2015 dégage un excédent de fonctionnement à hauteur de 107 520,05€.

Le résultat globalisé ou le solde d'exécution 2015 est de 131 638,54€ reportés en recettes de fonctionnement du budget 2016.

Projet de budget 2016

Il est présenté en équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur de 106 553,54€ pour la section de fonctionnement et, à hauteur de 48 565,33€ pour la section d'investissement.

Constitution d'un groupement de commandes entre le Département, Vienne Services et l'ATD pour les besoins en téléphonie et transport de données mobiles.

Réunion de préparation avec ATD concernant l'agrandissement du cimetière : le 30/06/2016 - ont assisté : Sylviane SOUBRY et Jean-Louis MESMIN

Il s'agissait de donner de la visibilité concernant le planning des travaux d'agrandissement du cimetière. Afin d'y donner suite, il est indispensable de travailler un APS de l'éventuel lotissement permettant de déterminer les emplacements de passage des différents réseaux. Le passage des réseaux sous la voie d'accès semble probable, ce qui conditionne la nature des matériaux à utiliser dans la réalisation de cette voie d'accès selon la concomitance ou pas des travaux d'agrandissement du cimetière et de la viabilisation du lotissement.

Echéance : fin septembre 2016

Précisions à apporter concernant les prestations à mettre en place

- ▶ Local poubelles non couvert et/ou « auvent » servant d'abri,
- ▶ Nature des matériaux à utiliser concernant les « couvercles des cavurnes »,
- ▶ Allées à prévoir avec un stabilisé engazonné.

Projets de cahiers des charges

- ▶ Géomètre : Détermination des « altitudes »,
- ▶ SPS : Coordonner les entreprises pour une meilleure sécurité,
- ▶ Vienne Services : Dématérialisation des appels d'offre.

Commission Générale communautaire : le 30/06/2016 - a assisté : Sylviane SOUBRY

Points évoqués

- ▶ Réflexions sur la reconversion du site de « l'île aux serpents » à la Trimouille (Voir réunion de la commission communautaire tourisme du 14 juin 2016 – P.5). Ce site est fermé depuis 2015.

Conseil communautaire : le 30/06/2016 - a assisté : Sylviane SOUBRY

Principaux points évoqués :

Etat d'avancement de la constitution de la nouvelle Communauté de Communes

- ▶ Informations données en séance.
- ▶ Comité de pilotage : semaine 27 et Conférence des maires le 20 juillet à 8h30

Approbation du projet de périmètre du nouvel établissement public

- ▶ Le périmètre comprend 55 communes

Dissolution du SMPM

- ▶ Elle sera effective au 01/01/2017

Approbation du PLUi de la commune d'Availles

► Attribution, par la commission d'appel d'offres, du marché de prestations intellectuelles concernant l'élaboration du PLUi au groupement composé de PLANED SCOP SARL (mandataire), ECOVIA SCOP SARL (co-traitant) et Fabien CLAUZON (sous-traitant). Montant total de l'offre : 336 100,00€.

Prise de compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

- La CCM possède la compétence « rivières » depuis le 2004.
- La compétence GEMAPI sera attribuée aux communes avec transfert automatique à l'EPCI à fiscalité propre au plus tard le 1^{er} janvier 2018. La loi crée une compétence comprenant 4 des 12 missions extraites de l'art L211-7 du code de l'environnement.
- La CCM souhaite prendre par anticipation la compétence GEMAPI ce qui induira la modification des statuts (en principe au 01/01/2017).
- L'ensemble des communes de la CCM doit délibérer favorablement pour cette prise de compétence anticipée. Il est à noter que les 18 communes du Lussacois, Chauvinois et Vals de Gartempe et Creuse ont été saisies pour avis sur cette prise de compétence.

Répartition du fonds national de péréquation intercommunale et communale - FNPIC

Le FNPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

L'enveloppe reversée au territoire pour 2016 s'établit à 792 674,00€. La répartition s'opère ainsi : 299 892,00€ pour les communes et 492 692,00€ pour la CCM. Cette dernière somme pourrait être affectée au financement du PLUi pour l'ensemble du territoire. Le montant attribué à la commune de MOUSSAC est de 7 849,50€ (13 000,00€ attribués A-1).

Le compte rendu du Conseil communautaire est consultable en mairie.

7) INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

Sylviane SOUBRY

Camping

Toilettes (situées en bordure de Vienne)

► Cache « urinoirs » : 2 devis de la société Belben : 1 650,00€ et 780,00€ non retenus pour cette année.

Pataugeoire

► Remplacement « du photomètre » : 469,20€

Multiservices

Travaux à réaliser

► Remplacement du groupe « chambre froide » : 2 devis : 2 756,40€ et 1 222,00€. Ce dernier devis, produit par l'entreprise AUZANNET - Gouex, a été retenu.

► Mise en place d'une protection des ouvertures

► Système actuel des alarmes est à revoir

Réouverture

► Nadine AUTEF effectue actuellement les stages nécessaires à la gestion d'un commerce.

► La réouverture pourrait être effective au 05/09/2016.

► L'approvisionnement du magasin pourrait être réalisé en partenariat avec « Métro » et des producteurs locaux.

Eoliens

► Une réunion publique est organisée (par un Particulier) le 12/07/2016 à 20h00 à Nérignac.

Lettre de Martin FOUCAULT

► Mme le Maire donne lecture de la lettre de Mr Martin FOUCAULT.

Prochaine séance du Conseil Municipal
Vendredi 9 septembre à 20h30